



Association Interparlementaire France-Canada



LA DIVERSITÉ CULTURELLE DANS LE MONDE NUMÉRIQUE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DES ÉCHANGES INTERPARLEMENTAIRES ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA

Compte rendu de la 48^{ème} session de l'Association interparlementaire France-Canada en Colombie-Britannique

10 au 15 octobre 2022

Du 10 au 15 octobre 2022, une délégation de parlementaires français de l'Association Interparlementaire France-Canada (AIFC) s'est rendue en Colombie-Britannique.

La délégation française était conduite par M. Christopher Weissberg, député et président de la section française de l'AIFC, et M. Yan Chantrel, président du groupe interparlementaire d'amitié France-Canada du Sénat. Faisaient également partie de la délégation M. Pierre Cuypers, sénateur, Mmes Catherine Morin-Desailly et Marie-Pierre de la Gontrie, sénatrices, ainsi que M. Philippe Gosselin et Mme Danièle Obono, députés.

La délégation canadienne, conduite par Mme Marie-France Lalonde, députée, présidente de la section canadienne de l'AIFC, était composée de M. René Cormier, sénateur, et de MM. Fayçal El-Koury et Denis Trudel, et Mmes Lena Metlege Diab, Dominique Vien, et Laila Goodridge, députés.

Cette 48^{ème} session de l'AIFC est intervenue trois ans après la dernière rencontre des délégations, dans le Gard et les Alpes-Maritimes, en avril 2019. Deux thématiques ont été au cœur des échanges des parlementaires : la diversité culturelle dans le monde numérique et la transition écologique. Par ailleurs, la Francophonie, sujet essentiel et récurrent lors de ces rencontres interparlementaires, et la question des Premières nations, fortement implantées en Colombie Britannique, ont également fait l'objet de nombreux échanges.

I. La diversité culturelle dans le monde numérique, un enjeu partagé par nos deux pays

La France et le Canada sont tous deux signataires de la Convention de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, entrée en vigueur il y a 15 ans. Toutefois, l'application de cette convention est aujourd'hui confrontée à plusieurs défis, notamment celui du numérique, et plus particulièrement de l'omniprésence des plateformes, essentiellement américaines.

L'un des principaux enjeux de l'application de cette convention tient à l'accessibilité et de la « découvrabilité » des contenus francophones sur ces plateformes numériques.

Cette problématique a fait l'objet d'une session de travail entre parlementaires. Le sénateur René Cormier, rapporteur, côté canadien, lors de ces travaux, a explicité le thème de « découvrabilité » en se référant à la synthèse de 2022 sur l'état de la langue française dans le monde de l'Observatoire de la langue française de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Celle-ci explique l'enjeu de la « découvrabilité » des contenus culturels en ces termes : « malgré leur grande diversité, les contenus et expressions culturels et artistiques de l'espace

francophone sont peu présents et accessibles sur la Toile. La « plateformisation » de la diffusion et de la distribution de la culture a bouleversé les schémas traditionnels dans la mise en relation de l'offre et de la demande, particulièrement au profit des GAFAM. Ce cercle restreint d'acteurs mondiaux profite des avancées technologiques pour contrôler et concentrer l'offre culturelle, menaçant la garantie de la « découvrabilité » des contenus culturels francophones ».

Le sénateur Cormier a également rappelé que **le Canada et la France avaient signé, en 2018, la Déclaration conjointe sur la diversité culturelle dans l'espace numérique**, qui vise notamment à appuyer la création, la « découvrabilité » et l'accessibilité de contenus diversifiés locaux, régionaux et nationaux. **Le sénateur canadien a également évoqué le projet de loi C-11, en cours de discussion devant le Parlement**, qui vise à moderniser la loi sur la radiodiffusion, afin notamment d'y assujettir les entreprises en ligne, mais également de favoriser la promotion du contenu francophone au Canada.

M. Yan Chantrel a rappelé qu'il avait co-organisé, avec le sénateur Joyal, un colloque sur la diversité des contenus culturels d'expression autre qu'anglaise sur les plateformes numériques le 3 octobre 2022 au Sénat. M. Chantrel a insisté sur la nécessité de rendre visibles les contenus francophones, y compris sur les plateformes dans le monde de la Francophonie. L'accès aux films québécois sur les plateformes en France, par exemple, n'est pas chose aisée.

Le sénateur Chantrel a rappelé que certains observateurs considèrent que les contenus francophones sont en péril face aux plateformes « conquérantes », faisant penser à une forme « d'invasion ». Mais il a également souligné que le développement de ces plateformes correspondait à un nouveau modèle économique plébiscité par les utilisateurs.

Lors de cette session de travail, **M. Yan Chantrel a également regretté l'uniformisation et l'appauvrissement des œuvres, ainsi que les risques engendrés par les systèmes algorithmiques**, dont il a rappelé la nécessité d'une meilleure transparence.

Pour conclure son intervention, **le sénateur Chantrel a esquissé des pistes de solutions – qui avaient été proposées lors du colloque –, parmi lesquelles l'essor de la Francophonie en Afrique et le**

développement d'un plan national de diversité numérique (comme au Canada, au Chili ou au Royaume-Uni), ou de plateformes alternatives. Il a également rappelé que les représentants de l'UNESCO et de l'OIF avaient appelé à la création d'un **nouvel instrument de l'UNESCO et à mener une coalition internationale sur le sujet.**

Mme Morin-Desailly, ancienne présidente de la commission de la culture du Sénat et rapporteure sur les sujets numériques au sein de la commission des affaires européennes, **est revenue sur la position dominante de ces plateformes américaines et chinoises.** Elle a regretté que la France n'ait pas mené de politique industrielle à la hauteur, et a évoqué **les deux initiatives récentes de la Commission européenne en la matière** : la proposition de règlement sur les marchés numériques, dite **DMA (Digital Markets Act)**, qui revoit les règles de concurrence entre opérateurs, et la proposition de règlement sur les services numériques, dite **DSA (Digital Services Act)**, qui vise à réguler l'offre de service en ligne des plateformes.

Mme Morin-Desailly a estimé que ces deux textes n'allaient pas assez loin et devaient être renforcés, notamment s'agissant de l'obligation de transparence des algorithmes. Elle a évoqué la nécessité d'établir des normes, au niveau européen, qui devraient être respectées dès l'élaboration des algorithmes, selon un principe de « *legacy* » et « *safety by design* (sécurité dès la conception) ». Soulignant la nécessité de supprimer la publicité sur les données et d'assurer le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD), la sénatrice a assimilé les données à « *l'or noir du numérique* ».

Par ailleurs, Mme Morin-Desailly a rappelé que les ministres français de la culture ont toujours défendu le principe de juste rémunération des artistes. Elle a également évoqué une situation plus nuancée au niveau européen, bien que deux initiatives récentes sur les droits d'auteurs et sur les droits voisins aient renforcé les droits de la presse et que la directive « Services de médias audiovisuels » (SMA) oblige les plateformes à contribuer à hauteur de 20 à 25% de leur chiffre d'affaires à la création audiovisuelle ou cinématographique dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Selon la sénatrice, d'autres pays doivent mettre en place des législations similaires et des politiques économiques et industrielles offensives doivent être menées, à l'échelle notamment de la Francophonie.

Mme Morin-Desailly a également rappelé que le Sénat avait introduit, dans le projet de loi sur

la nouvelle organisation de la République, des dispositions concernant l'accessibilité des droits culturels.

Un débat s'est ensuite ouvert entre les parlementaires. Pour le député canadien Denis Trudel, la culture francophone en Amérique est très fortement menacée au Canada, y compris au Québec, où la culture française est pourtant forte. Il a également évoqué la plateforme québécoise « toutTV », qui n'est pas une solution parfaite mais qui doit être développée selon lui.

Le député français Philippe Gosselin a, quant à lui, rappelé l'enjeu de la transmission en France alors que les jeunes Français sont baignés dans une culture anglo-saxonne. Il a salué les législations nationale, européenne et internationale existantes, mais a plaidé pour une action plus offensive afin de lutter plus efficacement contre les autres plateformes, en lien avec l'ensemble de la Francophonie.

La députée française **Danièle Obono est revenue sur la question de la transparence des algorithmes**, l'utilisation de ces derniers pouvant être sources de discriminations. Elle a évoqué le système d'intermittence comme participant à l'exception culturelle française. Mme Obono a également mentionné la question du « capital culturel » et la difficulté d'une partie de la population à avoir accès à la culture. **Christopher Weissberg** a également dit percevoir l'éducation comme un enjeu crucial.

Les échanges ont été conclus par Mme Morin-Desailly, qui a rappelé la nécessité de sortir de « l'ébriété technologique » et de se retrouver dans les lieux de socialisation pour redonner le goût d'être ensemble. Le sénateur **René Cormier** a rappelé, en conclusion, qu'il n'y aurait pas de société égalitaire tant que droits culturels ne seraient pas respectés.

Outre par cette session de travail très riche entre parlementaires, ce déplacement a été également marqué par d'autres moments d'échanges sur la question culturelle, notamment avec un représentant de Creative BC.

Creative BC est une société indépendante créée et soutenue par le gouvernement provincial ; elle vise à appuyer le développement des industries créatives en Colombie-Britannique. **Ces industries contribuent à hauteur d'environ 4 milliards de dollars canadiens (soit 2,8 milliards**

d'euros) pour le PIB de la province et ont permis la création de 7 500 postes.



La délégation autour de M. Bob Wong, vice-président de BC

85% des revenus tirés de l'industrie du cinéma proviennent de collaboration avec Hollywood. Il existe une relation de longue date entre la Colombie-Britannique et Hollywood, en raison notamment de leur proximité géographique (on dénombre ainsi 11 vols directs, par jour, entre Los Angeles et Vancouver, qui sont situés sous le même fuseau horaire).

Creative BC travaille également, à une échelle beaucoup plus réduite, avec le consulat et l'Alliance française pour attirer les entreprises françaises. Le représentant de Creative BC a souligné que la communauté francophone était réduite mais très active. L'organisme soutient ainsi de nombreux films francophones, vendus souvent à Radio-Canada.

II. La transition écologique : des solutions à partager pour faire face au défi du changement climatique

La question de la transition écologique a également été au cœur des échanges des parlementaires, au travers de rencontres ministérielles et de visites d'entreprises innovantes en la matière.

La délégation a ainsi pu échanger avec M. George Heyman, ministre de l'environnement et de la stratégie contre le changement climatique de la Colombie-Britannique. Ce dernier a indiqué d'emblée que 98% de l'électricité produite dans la province était durable, car provenant de l'hydroélectricité.

Le ministre Heyman a également évoqué le programme gouvernemental CleanBC visant à réduire de 40 % les émissions de gaz à effet

de serre d'ici à 2030, ainsi que la feuille de route fixant des objectifs-cibles pour chaque secteur de l'économie. Indiquant que **la Colombie Britannique était un territoire moteur dans le développement des énergies renouvelables**, avec de nombreuses entreprises innovantes, il a évoqué **les accords signés avec les États de Washington D.C. et de Californie** en matière de technologies propres.



La délégation parlementaire entourant M. George Heyman, ministre de l'environnement de Colombie-Britannique

Interrogé sur la prise en compte des Premières nations dans le processus de décision en matière environnementale, **le ministre a indiqué que la loi sur l'évaluation environnementale avait été révisée en 2018 pour prévoir leur consultation.**

Questionné par Mme Marie-Pierre de la Gontrie, sénatrice, **sur le projet de gazoduc « transmountain », le ministre a reconnu que le gouvernement de la province n'y souscrivait pas**, ajoutant cependant qu'il avait travaillé de façon constructive avec le Gouvernement fédéral sur le sujet, notamment en vue d'améliorer la protection des zones côtières. Le ministre a indiqué par ailleurs que **la biomasse constituait l'un des axes de travail importants de la province pour produire de l'énergie décarbonée**, en réponse à une question du Sénateur Pierre Cuypers.

La délégation parlementaire a également rencontré M. Bruce Ralston, ministre de l'énergie, des mines et de l'innovation à faible émission de carbone, chargé de la mise en œuvre du programme CleanBC, qui a rappelé que ce plan prévoyait un investissement de 9,5 milliards de dollars canadiens (soit 6,5 milliards d'euros) pour l'hydrogène.

Il a également indiqué que **le gouvernement de Colombie-Britannique a été le premier à mettre en place une taxe carbone, il y a plus de dix ans**. Les émissions de CO₂ ont diminué, tandis que des aides aux ménages les plus modestes ont été mises en place afin de compenser la taxe. **Lors des échanges avec les parlementaires, le ministre est revenu sur les défis posés par le contexte actuel**, la crise économique ayant fait passer la question de la sécurité énergétique avant celle du climat pour une grande partie de la population.

Outre ces rencontres ministérielles, **de nombreuses visites de terrain ont été effectuées par les parlementaires, dont un certain nombre concernant des entreprises développant des solutions innovantes en matière de transition écologique.**



La délégation parlementaire sur le site de l'entreprise Carbon Engineering, à Squamish.

Ainsi les députés et sénateurs se sont rendus sur le site de l'entreprise Carbon Engineering. Fondée en 2009, cette entreprise a développé un réacteur géant pouvant capturer le dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère, par un procédé chimique complexe. Le dioxyde de carbone se retrouve sous une forme pure et comprimée qui peut ensuite être stockée sous terre ou réutilisée. Intéressé comme les autres constructeurs et compagnies aériennes par des solutions de décarbonation, **Airbus a investi plusieurs millions de dollars dans l'entreprise.** L'avionneur a également acheté des crédits d'élimination du carbone pour le captage et le stockage permanent de 400 000 tonnes de CO₂ sur quatre ans. Air France a également noué des partenariats avec *Carbon Engineering*. L'entreprise est en plein développement, avec une première usine en cours de construction et des projets d'implantation à l'international, en Ecosse ou Norvège notamment.

La délégation s'est également rendue sur le site de l'entreprise Svante, créée en 2005, qui a développé un autre procédé visant à capturer le CO₂ dans l'atmosphère. L'entreprise propose à des entreprises à forte intensité d'émissions un moyen commercialement viable de capter les émissions de dioxyde de carbone à grande échelle. La technologie développée par Svante capture le CO₂ des fumées, le concentre, puis le libère pour un stockage ou une utilisation industrielle.



La délégation dans les locaux de l'entreprise Svante, à Burnaby

Les procédés développés par ces entreprises visant à capturer le CO₂, notamment en le stockant, ont conduit certains parlementaires à s'interroger sur la viabilité de ces projets sur le plan environnemental. Ces solutions ont été présentées comme complémentaires au développement d'énergies renouvelables et à la diminution des émissions de dioxyde de carbone.

Les parlementaires ont également visité les locaux de l'entreprise **Ballard Power Systems**, spécialisée dans la fabrication de piles à combustible. Les représentants de la société ont mis en avant la pertinence de l'hydrogène, notamment pour la mobilité moyenne et lourde des bus, camions, trains, bateaux et véhicules non routiers. L'hydrogène est ainsi complémentaire des batteries électriques, plus adaptées pour les véhicules légers. La ville de Pau dispose, par exemple, de bus fonctionnant à l'hydrogène, avec des piles à combustibles fabriquées par l'entreprise Ballard.



La délégation parlementaire dans les locaux de l'entreprise Ballard Power Systems, à Burnaby

Les parlementaires se sont également rendus dans les locaux de l'Université de la Colombie-Britannique pour rencontrer des représentants du **Clean Energy Research Centre**. Ce centre de recherche multidisciplinaire est spécialisé dans la recherche, la formation et le développement de solutions novatrices en matière d'énergies propres. Il cherche à devenir l'un des leaders mondiaux en la matière. La délégation a ainsi pu se rendre compte des outils développés en visitant le **Biorefining Research and Innovation Centre (BRIC)** (Centre de recherche et d'innovation sur le bioraffinage)

Ce centre constitue une structure de recherche, de développement et de démonstration sur la biomasse qui se présente comme unique au monde et vise à commercialiser de nouveaux biocarburants. Les parlementaires ont pu voir des exemples de machines développées au sein de ce centre, et notamment une installation alimentée par de la biomasse, qui fournit la moitié de l'énergie assurant le chauffage du campus de l'Université.



La délégation parlementaire dans les locaux du centre de recherche et d'innovation sur le bioraffinage de l'Université de Colombie-Britannique

Enfin, les parlementaires ont visité le **Centre for Sustainable Food Systems** (Centre pour les systèmes alimentaires durables) et la **ferme de l'Université de la Colombie-Britannique**. Ce centre d'enseignement et de recherche vise à faire évoluer les systèmes alimentaires locaux et mondiaux vers des modèles plus durables et plus sûrs. Il gère également une ferme de 24 hectares située à l'extrémité sud du campus de l'Université de la Colombie-Britannique, qui abrite une variété de cultures et de fruits, ainsi que certains animaux et installations de compostage. Plusieurs programmes universitaires permettent aux étudiants d'utiliser la ferme pour la recherche et l'enseignement.

Une session de travail sur le thème de la transition écologique s'est par ailleurs tenue entre les parlementaires.

M. Denis Trudel, député et rapporteur du côté canadien, est revenu sur le cadre législatif de son pays et les initiatives prises en la matière. Il a rappelé qu'en 2019, l'économie liée aux technologies propres représentait 70,5 milliards de dollars canadiens (48,6 milliards d'euros) du produit intérieur brut (PIB) du Canada et 341 000 emplois (soit 1,8 % du nombre total d'emplois au sein de l'économie canadienne). Il a également indiqué que le budget du Gouvernement du Canada, présenté en avril 2022, prévoyait des mesures financières pour faciliter l'achat de véhicules zéro émission ou favoriser une agriculture plus durable.

Denis Trudel a rappelé que le Canada avait adopté, en 2018, une loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre, qui prévoit un mécanisme de tarification de sources d'émissions de gaz à effet de serre, c'est-à-dire une « taxe carbone ». Les provinces et les territoires peuvent concevoir leur propre système de tarification adapté à leurs besoins ou opter pour le système fédéral. Cependant, toutes les provinces doivent respecter la norme nationale minimale.

En 2021, le Gouvernement du Canada a aussi adopté une loi sur la responsabilité en matière de « carboneutralité », par laquelle il s'engage à atteindre cet objectif d'ici 2050. À la suite de l'adoption de ce texte, le Canada a publié son premier plan national de réduction des émissions pour 2030.

M. Trudel a conclu son intervention en soulignant la nécessité d'agir sur cette question, qui préoccupe la jeunesse. **M. Christopher Weissberg, député et rapporteur du côté français, est revenu sur**

cet impératif à agir, qui semble faire consensus, contrairement aux moyens pour y parvenir, qui font l'objet de divergences. Le député français a mis en avant les enjeux cruciaux que sont le coût social et le financement de la transition écologique. Il a souligné la nécessité de trouver des solutions permettant d'accompagner les plus fragiles dans cette transition, et l'importance pour chaque pays d'y contribuer. M. Weissberg a rappelé que le Gouvernement avait proposé un programme important de réformes en ce domaine, dans un contexte difficile de crise et de hausse des prix de l'énergie. Il a estimé nécessaire de mobiliser des financements importants dans cette perspective et fait observer qu'un tiers du plan de relance français finance les politiques de rénovation énergétique des bâtiments. Le député français a souligné la nécessité d'une participation financière accrue des entreprises polluantes pour financer cette transition énergétique.

Après les interventions des rapporteurs, le débat s'est ouvert entre parlementaires. Le sénateur Pierre Cuyppers a insisté sur le fait que l'environnement était un bien commun, nécessitant de dépasser les oppositions politiques, et en souligné que chaque pays présentait un modèle et un bouquet énergétique propres dans cette transition écologique. **Rappelant que tous les partis politiques avaient aujourd'hui une ambition gouvernementale en la matière, le député Philippe Gosselin** a mentionné la diversité des modèles nationaux. Il a, par ailleurs, souligné la nécessité d'avoir une diversité de financements, notamment privés, à côté de l'action centrale de l'État.

Le sénateur canadien René Cormier a explicité l'articulation entre l'action fédérale et des provinces en matière de changement climatique, et a rappelé la nécessité d'adopter une vision commune sur le sujet, même si chaque province peut avoir ses spécificités. **La sénatrice française Catherine Morin-Desailly a estimé que le conflit en Ukraine et la crise de la Covid avaient mis en évidence notre interdépendance** en matière sanitaire, alimentaire et énergétique. Elle a également rappelé l'enjeu de l'approvisionnement en eau, à travers le développement de l'hydro-diplomatie notamment en Égypte. Elle a, par ailleurs, présenté l'action de la région Normandie en matière de transition écologique, axée notamment sur l'hydrogène décarboné. Elle a conclu son intervention en évoquant les défis environnementaux liés au numérique et les

textes adoptés au Sénat visant à rendre le réseau internet moins consommateur d'énergie.

Le député canadien Patrick Weiler, élu de la circonscription, a rappelé que l'environnement était un enjeu majeur au Canada et jugé que les investissements en la matière étaient insuffisants. Il a souligné les similitudes entre la France et le Canada sur la dépendance au nucléaire pour l'un, et à l'hydroélectricité pour l'autre. **La sénatrice Marie-Pierre de la Gontrie est revenue sur la question de l'écologie politique,** en indiquant que les partis de droite et de gauche n'avaient pas les mêmes constats et les mêmes réponses en la matière. Elle a salué les évolutions sociétales et la prise de conscience sur la question de la transition écologique.

La députée française Danièle Obono est également intervenue pour souligner la nécessité d'une intervention de l'État en matière de transition écologique, la logique de marché n'étant pas appropriée. Elle a rappelé que ce changement devait se faire avec l'adhésion des populations, et que la participation à cette transition devait être adaptée aux capacités de chacun. **Le sénateur Yan Chantrel a rejoint Mme Obono en soulignant la nécessité de l'intervention de l'État, de l'adhésion démocratique** à cette transition et d'une contribution de chacun à proportion de ses moyens. Il a également évoqué la question des interdépendances et du droit d'ingérence climatique, citant notamment l'exemple de la politique menée en Amazonie, qui a un impact sur le reste du monde.

III. Les Premières nations : une histoire riche et mouvementée

La question des Premières nations est un sujet très sensible de l'autre côté de l'Atlantique. Le débat sur la réconciliation avec ces communautés a connu une nouvelle actualité avec la découverte en 2021 des corps de centaines d'enfants autochtones sur le site d'anciens pensionnats (plus de 150 000 enfants y ont été contraints d'apprendre l'anglais et de se convertir au christianisme), les derniers ayant fermé dans les années 1990. **Une journée de la vérité et de la réconciliation, le 30 septembre, a été instaurée en 2021 dans les administrations fédérales.**

La nomination de Mary Simon, première femme inuit, comme Gouverneure générale

(représentante de la Couronne britannique) en juillet 2021 a constitué un geste fort à l'égard des Premières nations.

Avec plus de 200 communautés autochtones qui se partagent 34 langues différentes, **la Colombie-Britannique possède la plus grande diversité de Premières Nations au Canada.**

Les parlementaires ont ainsi pu visiter un certain nombre de lieux leur permettant d'en connaître plus sur **l'histoire et les problématiques des Premières Nations.** Ils se sont rendus au **Squamish Lil'wat Cultural Centre** (Centre culturel Squamish Lil'wat), situé sur les territoires traditionnels partagés de la Nation Squamish et de la Nation Lil'wat.

Ils ont également pu visiter le **musée d'anthropologie de l'Université de la Colombie-Britannique** à Vancouver, et les œuvres des Premières Nations du Nord-Ouest du Pacifique. De même, la délégation a pu appréhender l'histoire et l'art des Premières nations, au travers de la **visite musée d'art Audain**, à Whistler.



La délégation, en visite au centre culturel Squamish Lil'wat

IV. La Francophonie, trait d'union entre nos deux pays

Lors de chaque session de l'AIFC au Canada, **les délégués français et canadiens s'attachent à rencontrer les acteurs qui font vivre la francophonie canadienne.** En effet, l'un des objectifs de l'Association est de mettre en valeur et d'encourager la Francophonie pour la faire vivre partout au Canada.

La délégation s'est ainsi rendue à la Maison de la Francophonie, où elle s'est entretenue avec des représentants de la communauté francophone de Colombie-Britannique. Elle y a rencontré des membres de la Fédération des francophones de Colombie-Britannique, de la Société historique de la Colombie-Britannique, des conseils scolaire, jeunesse, culturel et artistique francophones de la Colombie-Britannique, et du centre communautaire francophone du *Downtown Eastside* de Vancouver.



La délégation parlementaire à la Maison de la Francophonie, à Vancouver

Une nouvelle fois, les parlementaires ont ainsi pu constater l'attachement à la Francophonie au-delà des frontières de la province de Québec. Ils ont également pu entendre les inquiétudes de la communauté francophone quant au maintien du français dans ce territoire et dans d'autres lieux au Canada. **Même si la communauté francophone en Colombie-Britannique est vivante et forte, elle ne regroupe que 70 000 francophones.** Toutefois, plus de 300 000 personnes se disent francophiles.

Les parlementaires ont vivement salué et remercié tous les acteurs rencontrés qui, dans le secteur d'activité qui les concerne, promeuvent la Francophonie et les intérêts de la communauté francophone dans la province de Colombie-Britannique, à majorité anglophone.

De même, les parlementaires ont pu s'entretenir et féliciter les membres du Cercle d'affaires français de Vancouver pour leurs actions. Ce cercle regroupe des entrepreneurs français établis dans l'Ouest Canadien et leur apporte un soutien dans le développement de leurs activités au Canada.

La question de la Francophonie a également été abordée lors d'une rencontre avec M. Raj Chouhan, Président de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique et membre de cette assemblée depuis 2005.

*

Cette 48^{ème} session a ainsi permis d'approfondir deux sujets majeurs pour la France et le Canada, la diversité culturelle dans le monde numérique et la transition écologique, et d'échanger autour d'enjeux communs. La délégation française remercie la délégation canadienne pour l'organisation de cette mission et l'ensemble des personnes rencontrées pour la qualité et l'intensité des échanges.

La prochaine session de l'AIFC, prévue au printemps 2023 en France, devrait probablement se tenir en Normandie, sur les mêmes thématiques, afin d'appréhender la vision et les actions de la France sur ces sujets.

Composition de la délégation sénatoriale



M. Yan CHANTREL
Président du groupe d'amitié
Sénateur représentant les
Français établis hors de France
(Socialiste, Écologiste et
Républicain)



M. Pierre CUYPERS
Vice-président du groupe
d'amitié
Sénateur de la Seine-et-Marne
(Les Républicains)



**Mme Catherine
Morin-Desailly**
Secrétaire du groupe d'amitié
Sénateur de la
Seine-Maritime
(Union centriste)



**Mme Marie-Pierre de La
Gontrie**
Membre du groupe d'amitié
Sénatrice de Paris
(Socialiste, Écologiste et
Républicain)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_583.html